

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	PELLEIEUX DYLAN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	044Z1442 <i>Pelleieux Dylan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOCONTROLE TEILLET Espace commercial Grand Lac 44310 - ST PHILBERT DE GRAND LIEU
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S044Z368
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	20/08/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 20/08/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PELLEIEUX DYLAN



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EZ186WX Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 23/08/2023 N° PV : 25103889

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25101560	07/01/2025	RAS
25101616	14/01/2025	RAS
25101728	24/01/2025	RAS
25101855	06/02/2025	RAS
25101940	17/02/2025	RAS
25102182	10/03/2025	RAS
25102324	21/03/2025	RAS
25102658	21/03/2025	RAS
25102850	05/05/2025	RAS
25103384	26/06/2025	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME	



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	
	<p>2.3.3.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 3.5.1. Lave-glace du pare-brise : Mauvaise méthode du contrôle du lave glace.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	
	<p>2.3.4.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 4.1.5. Dispositif de réglage de la portée (phares) : Mauvaise méthode du contrôle de la portée des phares.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME	
Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME	
Fonction 8 - Nuisances	CONFORME	



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES	Non concerné.	

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.